

Bulletin de Liaison

Direction de l'Outaouais

ANNÉE 5, N° 6, JUILLET 2004

Les étapes de réalisation d'un projet routier

La machinerie se trouve sur le chantier, les employés commencent à creuser, les travaux débutent! On a souvent l'impression que c'est là l'essentiel du travail du Ministère, mais en fait les travaux routiers sont le résultat de nombreux mois de travail. Voici les principales étapes tirées des guides de l'étude d'opportunité et de préparation des projets routiers.



Étape 1 : L'étude d'opportunité

L'étude d'opportunité est effectuée afin de vérifier la nature et l'importance d'une situation problématique, en matière de transport routier, signalée au Ministère. L'étude doit porter sur un problème ayant trait aux grandes composantes du système routier, soit la demande de transport, l'infrastructure routière ou l'environnement. À cette étape, une étude d'admissibilité est effectuée pour vérifier si le problème relève de la compétence du Ministère et s'il y a nécessité d'intervenir. Suit une étude des besoins, qui consiste à brosser le portrait de la problématique de transport. Finalement, une étude des solutions possibles est effectuée afin de rechercher et d'analyser les interventions les plus pertinentes dans le but de répondre aux objectifs. Ce processus conduit au rapport d'étape 1 qui est présenté au comité de décision lors du point de contrôle 1. C'est à cette étape que le projet est inscrit dans le système de planification des projets.

Dans ce numéro

| | |
|--|---|
| <i>Les étapes de réalisation d'un projet routier</i> | 1 |
| <i>Les principaux chantiers routiers en Outaouais</i> | 4 |
| <i>Ça déménage en Outaouais!</i> | 5 |
| <i>Les carrefours giratoires</i> | 6 |
| <i>Les nouvelles publications</i> | 7 |
| <i>Le Service des liaisons avec les partenaires et les usagers</i> | 8 |



Les étapes de réalisation d'un projet routier



Étape 2 : L'avant-projet préliminaire

L'avant-projet préliminaire est la première étape de conception d'un projet routier. Elle consiste à élaborer divers scénarios d'aménagement à partir de la ou des solutions retenues à l'étape de l'étude d'opportunité afin de résoudre les problèmes soulevés. Ainsi, des scénarios préliminaires de tracés, de géométrie de chaussée et de profil sont élaborés en tenant compte des objectifs à atteindre, des contraintes existantes et des résultats de consultation. Pour chacun des scénarios, il y a une estimation des quantités d'ouvrages et des coûts associés à ceux-ci. Enfin, lorsque cela est nécessaire, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement est entreprise. Le rapport d'avant-projet préliminaire est présenté au comité de décision pour approbation lors du point de contrôle 2.



Étape 3 : L'avant-projet définitif

L'avant-projet définitif complète l'étape de conception d'un projet routier et consiste à élaborer diverses variantes de profil sur le scénario retenu à l'avant-projet préliminaire en vue de recommander un profil optimal. La conception de tous les ouvrages y est également complétée en tenant compte des contraintes et des résultats des études techniques, ce qui permet de déterminer les besoins dans les emprises. Entre autres, il peut y avoir des études hydrauliques, géophysiques ou sur la signalisation routière. Il y a aussi une estimation plus précise des quantités d'ouvrages et des coûts associés à ceux-ci. De plus, il faut demander des autorisations environnementales et entreprendre le processus de déplacement des équipements de services publics. Le rapport d'avant-projet définitif est présenté au comité de décision pour approbation lors du point de contrôle 3.



Les étapes de réalisation d'un projet routier



Étape 4 : Plans et devis préliminaires

Cette étape consiste à préparer les plans de construction et d'arpentage foncier ainsi qu'à détailler le projet. Les plans et devis spécialisés tels que les structures et les ouvrages d'art, l'éclairage routier, les feux de circulation, la signalisation routière, la chaussée, la gestion de la circulation et l'aménagement paysager doivent être intégrés. Il faut alors rédiger les clauses administratives et techniques des devis qui permettront de procéder à l'appel d'offres. Les recommandations environnementales doivent aussi faire l'objet de clauses aux devis. Si des emprises et servitudes sont nécessaires à la réalisation du projet, le spécialiste en activités immobilières se charge de l'opération et s'il y a des équipements de services publics, la personne responsable coordonne l'exécution. Le plan de gestion des répercussions des travaux sur la circulation doit être préparé ainsi que le plan de signalisation de travaux. Enfin, les principaux travaux prévus dans les plans et devis préliminaires sont soumis à l'approbation du comité de décision au point de contrôle 4.



Étape 5 : Plans et devis définitifs

Cette étape consiste principalement à vérifier et à mettre à jour les plans et devis préliminaires. C'est également à cette étape que les différentes demandes d'autorisations et demandes de permis nécessaires à la réalisation des travaux sont complétées. La libération des emprises et le déplacement des équipements de services publics sont aussi effectués. Les documents sont transmis au comité responsable de procéder à la vérification des documents produits afin de valider les calculs de quantités et de coûts ou de transcription et aussi pour vérifier la concordance des divers documents constituant l'appel d'offres. Les documents contractuels transmis pour appel d'offres contiennent toute l'information essentielle aux soumissionnaires pour respecter le cadre législatif d'attribution des contrats et pour leur permettre de déterminer les documents à remettre et les exigences à respecter.



Étape 6 : Réalisation du projet

La sixième et dernière étape est celle où l'entrepreneur va sur le terrain afin d'exécuter les travaux détaillés aux plans et devis. L'entrepreneur doit respecter tous les points qui y sont inscrits.



Les principaux chantiers routiers en Outaouais

Boul. McConnell-Laramée / Gatineau

↳ Construction d'un boulevard urbain

↳ Coût : 8,9 M\$

Tronçon 1 : - Du boulevard Saint-Laurent
jusqu'au boulevard Saint-Joseph
- Ouverture à l'automne 2004

Tronçon 2 : - Du boul. Saint-Joseph jusqu'à la
promenade du Lac-des-Fées
- Début de la construction
à l'automne 2004

Autoroute 50 / Gatineau

↳ Retraitement de la chaussée

↳ Coût : 2,3 M\$

↳ De l'avenue des Laurentides jusqu'à la route
309 sur une longueur de 5,8 km

↳ La circulation sera déviée dans la direction
opposée

↳ De juillet à septembre 2004

Route 105 / Egan-Sud

↳ Reconstruction de la chaussée

↳ Coût : 1,3 M\$

↳ De juillet à septembre 2004

↳ À partir de 5,2 km au nord de Maniwaki sur une
longueur de 3,5 km

↳ Une voie sur deux sera disponible

Route 148 / Gatineau (secteur Aylmer)

↳ Reconstruction de la route

↳ Coût : 1,7 M\$

↳ De juillet à octobre 2004

↳ De la rue Perry jusqu'au chemin McConnell
sur une longueur de 1 km

↳ Une voie sur deux sera disponible

Autoroute 50 / L'Ange-Gardien

↳ Construction d'une nouvelle route

↳ Coût : 14 M\$

↳ Ouverture à l'automne 2004 : Du chemin
Findlay jusqu'au chemin Doherty
(contournement de Buckingham)

↳ Travaux débutant à l'automne 2004 :
Du chemin Doherty jusqu'à la montée Laurin

Route 148 / Papineauville

↳ Asphaltage de la route et des accotements

↳ Coût : 1,2 M\$

↳ De août à septembre 2004

↳ De Plaisance jusqu'à Papineauville
sur une longueur de 6,6 km

↳ Une voie sur deux sera disponible

Route 148 / Gatineau (secteur Masson-Angers)

↳ Reconstruction de la route

↳ Coût : 2,2 M\$

↳ Saison 2004-2005

↳ À partir du centre de l'agglomération
d'Angers sur une longueur de 1,2 km

↳ Une voie sur deux sera disponible

↳ Construction d'un carrefour giratoire et d'une
piste multifonction

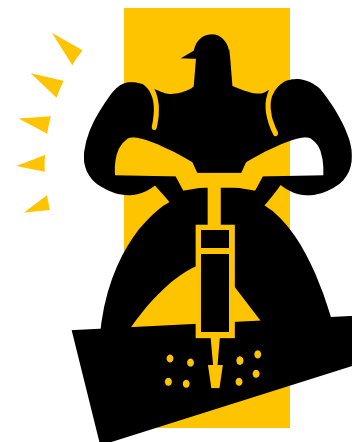
Route 148 / Notre- Dame-de-Bonsecour

↳ Réfection du pont de la
rivière Saumon
(Kinonge)

↳ Coût : 1,9 M\$

↳ De juin à
décembre 2004

↳ Détour de 1 km par le
chemin Côte-du-Front



Ça déménage en Outaouais!

Une famille désormais célèbre de la région vivra un grand déménagement à l'automne 2004. De qui s'agit-il ? De Mme et M. Balbuzard, des oiseaux migrateurs protégés qui ont établi domicile sur une tour d'éclairage non fonctionnelle de la portion de l'autoroute 50 qui n'est pas encore ouverte à la circulation. Ces oiseaux ont effectivement construit leur nid sur cette tour d'éclairage de l'autoroute dans le secteur Masson-Angers de Gatineau. Ils y ont même fondé une famille de plusieurs rejetons.



La Direction de l'Outaouais est flattée de la présence de ses nouveaux locataires, mais cette situation peut s'avérer dangereuse autant pour les balbuzards que pour les travailleurs du Ministère qui voit à l'entretien de la tour d'éclairage qui sera mise en fonction à l'ouverture du nouveau tronçon de l'autoroute 50. Qui plus est, ces oiseaux fidèles reviennent annuellement au même endroit pour prendre soin de leur petite famille. En effet, les balbuzards sont observés depuis 1998 dans ce secteur. Ainsi, des mesures doivent être prises pour remédier à cette problématique sans toutefois chasser ce couple d'amoureux.

Conséquemment, le grand déménagement aura lieu prochainement en Outaouais. La Direction de l'Outaouais, en collaboration avec Hydro-Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec, construira une tour de 31 mètres avec une plateforme grillagée sur laquelle sera déplacé le nid qui sera déménagé lorsque les balbuzards quitteront vers de meilleurs cieux pour la saison hivernale. Ainsi, à leur retour au printemps prochain, leur nouvelle demeure les attendra bien gentiment aux abords de l'autoroute 50.

Sophie Jacob, agente d'information

Les carrefours giratoires

Un carrefour giratoire est un aménagement comprenant une, deux ou trois voies de circulation entourant un îlot central. La circulation dans ces voies se fait dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. De plus, les usagers qui veulent s'engager dans un carrefour doivent céder le passage aux piétons et aux véhicules qui y circulent déjà.

Le carrefour giratoire présente de nombreux avantages. En obligeant les conducteurs à réduire leur vitesse, ce type d'aménagement contribue à diminuer le nombre d'accidents avec blessés. Le carrefour giratoire possède également un avantage marqué par rapport aux intersections comprenant des feux de circulation en ce qui a trait à la sécurité. En effet, il n'est pas possible d'y brûler un feu rouge ou d'y provoquer une collision latérale à grande vitesse.

La présence d'un carrefour giratoire accroît grandement la fluidité de la circulation, les véhicules ayant rarement à y effectuer un arrêt complet pour céder le passage. L'aspect visuel est également bonifié par, entre autres choses, la plantation de végétation dans l'îlot central.

Sur le plan de l'environnement, le carrefour giratoire a aussi fait ses preuves. En effet, il contribue à réduire le bruit, les camions lourds ayant moins souvent à effectuer un arrêt complet ou à recourir à l'utilisation du frein moteur. De plus, la consommation d'essence est légèrement réduite, et conséquemment, la pollution atmosphérique.



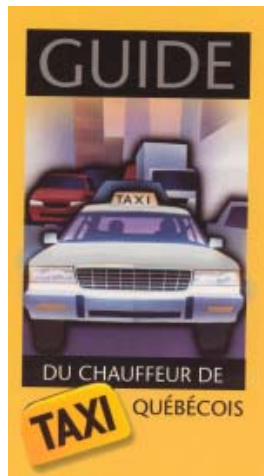
Les carrefours giratoires existent depuis plusieurs années dans des pays tels que l'Angleterre, la France ou l'Australie. Au Québec, ils existent depuis quelques années seulement. En 2001, la région de l'Abitibi a été le site du tout premier carrefour giratoire sur le territoire du ministère des Transports. Cette région compte à ce jour quatre carrefours giratoires en opération et un en construction. En 2002, la région des Laurentides a inauguré un premier carrefour à Mont-Tremblant et en 2003, c'est la région de la Mauricie qui inaugurerait son tout premier carrefour giratoire à Shawinigan.

Les carrefours giratoires en Outaouais

Le carrefour giratoire du raccordement de la route 315 à la route 309, dans la municipalité de L'Ange-Gardien, a été le premier à être construit dans la région. Il a été mis en service en octobre 2003. Dans le cadre du prolongement du boulevard urbain McConnell-Laramée, un deuxième carrefour giratoire, situé à l'angle de la rue Montcalm à Gatineau, a été mis en service en décembre 2003. Trois autres carrefours verront le jour prochainement dans le cadre de ce projet. Il s'agit des carrefours situés aux rues Demontigny et Labelle et du carrefour situé à l'angle du boulevard Saint-Joseph et de l'axe McConnell-Laramée qui ouvrira à l'automne 2004. Finalement, dans le cadre des travaux de réaménagement de la route 148 dans le secteur Angers de la ville de Gatineau, un carrefour giratoire verra le jour à l'angle du boulevard des Laurentides et de la route 148.

Nouvelles publications

Voici les plus récentes publications du ministère des Transports. N'hésitez pas à communiquer avec Mireille Brazeau au numéro (819) 772-3107, poste 253 ou par courriel à l'adresse mbrazeau@mtq.gouv.qc.ca pour obtenir des exemplaires de l'une ou l'autre de ces publications.



Guide du chauffeur de TAXI québécois

Réalisée par le MTO, en collaboration avec la SAAQ, cette brochure traite des mesures préalables à l'obtention du permis de chauffeur de taxi, des relations avec l'employeur, des points à vérifier avant de prendre le départ avec un taxi et du service à la clientèle.



En QUAD... La sécurité en tête!

Produit par le MTO, la SQ et la Fédération québécoise des clubs quad, ce dépliant traite de la sécurité, de la signalisation et de l'environnement.

Les boîtes aux lettres en milieu rural



Les boîtes aux lettres en milieu rural

Réalisé par la Direction de l'Outaouais du MTO, ce dépliant explique ce qu'est un accotement et présente les règles d'installation d'une boîte aux lettres en milieu rural en traitant des dimensions, de l'emplacement, du poteau de support, des matériaux et de l'aspect visuel de la boîte aux lettres.

En véhicules hors route, ne sortez pas des sentiers battus!



La Direction des communications du MTO a produit ce dépliant qui présente les risques à circuler en dehors des sentiers de VTT.

Guide de sécurité à vélo



La troisième édition de ce guide est produit par le MTO et la SAAQ. Il traite, entre autres, du Code de la sécurité routière, des diverses voies cyclables, de la signalisation, du virage à droite au feu rouge et de la sécurité.

Le Service des liaisons avec les partenaires et les usagers

Nous désirons vous informer que depuis le 12 janvier dernier, M. Stéphane Lauzon, ing., agissait à titre de chef du SLPU et chef du Centre de services de Maniwaki. À compter du 2 août 2004, M. Yvon Gaudette, contremaître, prendra la relève à titre de chef par intérim du Centre de services de Maniwaki. M. Lauzon oeuvra donc au sein du SLPU à temps plein.

La mission du Service des liaisons avec les partenaires et les usagers (SLPU) est d'établir et de favoriser des relations harmonieuses avec les partenaires et les usagers en échangeant sur les besoins et les problématiques de transport : transport en commun, transport scolaire, transport adapté, taxi, transport des marchandises, transport maritime et transport ferroviaire. Le SLPU assure aussi l'analyse des demandes de subvention formulées dans le cadre des différents programmes d'aide. Il coordonne également les communications avec les médias régionaux et il s'assure que les usagers reçoivent toute l'information nécessaire à l'utilisation adéquate des infrastructures. Enfin, il coordonne les activités reliées au transport des marchandises, aux mesures d'urgence et aux réclamations sur dommage.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec le SLPU en composant le (819) 772-3849 ou par courriel à l'adresse dto@mtq.gouv.qc.ca

- ↗ Stéphane Lauzon, chef du Service
- ↗ Mireille Brazeau, agente de secrétariat

Gestion des programmes d'aide aux partenaires

- ↗ Robert Bégin, coordonnateur de projets
- ↗ André Côté, agent de recherche en planification socio-économique

Information aux usagers, aux médias et communication

- ↗ Janine Boileau, agente d'information
- ↗ Sophie Jacob, agente d'information

Mesures d'urgences et réclamations

- ↗ Guy Chatel, répondant régional en sécurité civile

Direction de l'Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5^e étage
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3849
Télécopieur : (819) 772-3338
Courriel : dto@mtq.gouv.qc.ca

Centres de services

Papineauville

208, rue Henri-Bourassa, C.P. 70
Papineauville (Québec) J0V 1R0
Téléphone : (819) 427-6238
Télécopieur : (819) 427-8130

Campbell's Bay

1488, route 148, C.P. 89
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0
Téléphone : (819) 648-7000
Télécopieur : (819) 648-7002

Gatineau

33, rue Jean-Proulx
Gatineau (Québec) J8Z 1X1
Téléphone : (819) 772-3847
Télécopieur : (819) 772-3339

Maniwaki

140, route 105
Maniwaki (Québec) J9E 3A9
Téléphone : (819) 449-6923
Télécopieur : (819) 449-5421

Pour renseignement : Janine Boileau,

Agente d'information
(819) 772-3107, poste 298
jboileau@mtq.gouv.qc.ca

Réalisation : Sophie Jacob, SLPU

Révision linguistique : Mireille Brazeau, SLPU

Le Bulletin de Liaison est un bulletin d'information destiné à tous les partenaires de la Direction de l'Outaouais du ministère des Transports du Québec. Ce bulletin est produit par le Service des liaisons avec les partenaires et les usagers.